



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 18

Représentés : 02

Votants : 20

Absents : 03

Date de la convocation :

25 septembre 2025

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE,
adjoints au Maire ;

Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO,
Eléanore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRÈRE,
conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Catherine RODRIGUEZ donne procuration à Nicolas
MUZOTTE, Sandrine VILLENAVE donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Pearl HIPPOLYTE, Christiane HIPPOLYTE, Jean-Noël ELIPE

SECRETARE DE SÉANCE : Isabelle BESSE

DÉLIBÉRATION N° 061 10 2025 – RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS DE PARTICIPATION
AU FESTIVAL DES ODYSSEES 2025

Présentation par Rémi PIET

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le Festival des Odyssées qui se tient chaque année nécessite un travail et un investissement personnel des agents qui contribuent à son bon déroulement.

Pour cette année 2025, il est proposé de rémunérer les agents volontaires de la façon suivante :

Forfait pour le samedi 30 août 2025 : 180 euros brut et 7 heures de récupération.

Cette indemnité sera versée par le biais des régimes indemnitaires établis pour les agents de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DIT** que l'indemnité sera versée au bénéfice des agents concernés tel que défini ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 3

S. VILLENAVE, E. LAPORTA, R.
RITOU

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

